

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2023

DCM N° 23-05-25-31

Objet : Recrutements par voie contractuelle.

Rapporteur: M. HUSSON,

La Ville de Metz, comme de nombreuses structures est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans un contexte de forte évolution des métiers.

Le manque de candidatures pour certains postes s'explique notamment par la diminution du nombre de candidats aux concours, la concurrence avec d'autres collectivités, et même des entreprises du secteur privé et particulièrement celles situées au Luxembourg.

Cette pénurie de candidatures de titulaires de la fonction publique a amené la Ville de Metz à recruter des agents contractuels sur poste permanent conformément articles L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Afin de pérenniser leur engagement et aussi reconnaître leur expérience et leur valeur professionnelle, la Ville de Metz propose aux agents contractuels présents depuis au moins 2 ans et à l'issue de leur contrat actuel, un contrat sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Sont concernés par ce dispositif de déprécarisation les postes suivants :

- 1 Référent de territoire éducatif au grade de Rédacteur
- 1 Technicien étude TCE au grade de Technicien
- 3 Maîtres-nageurs Sauveteurs au grade d'Educateur des activités physiques et sportives
- 1 Adjoint au chef de service en charge de l'initiative et de la participation des jeunes au grade d'Attaché
- 1 Responsable de l'école des sports au grade de Conseiller des activités physiques et sportives
- 1 Directeur de la communication au grade d'Attaché principal
- 1 Coordinateur des manifestations au grade de Technicien
- 1 Conseiller en Insertion Professionnelle au grade de Rédacteur
- 1 Chargé des relations Presse au grade d'Attaché
- 2 Educateurs de Jeunes Enfants au grade d'Educateur de Jeunes Enfants
- 3 Auxiliaires de puériculture au grade d'Auxiliaires de puériculture de classe normale
- 2 Créateurs de supports graphiques et audiovisuels au grade de Technicien

- 1 Chargé de sécurité et de prévention au grade de Technicien
- 3 Chefs de projet communication au grade d'Attaché
- 1 Community Manager/social media manager

En application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, il est proposé de recruter des agents contractuels sur les postes cités.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois du poste, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE RECRUTER** par la voie contractuelle en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, les postes suivants et conformément aux dispositions précitées :
 - 1 Référent de territoire éducatif au grade de Rédacteur
 - 1 Technicien étude TCE au grade de Technicien
 - 3 Maîtres-nageurs Sauveteurs au grade d'Educateur des activités physiques et sportives
 - 1 Adjoint au chef de service en charge de l'initiative et de la participation des jeunes au grade d'Attaché
 - 1 Responsable de l'école des sports au grade de Conseiller des activités physiques et sportives
 - 1 Directeur de la communication au grade d'Attaché principal
 - 1 Coordinateur des manifestations au grade de Technicien
 - 1 Conseiller en Insertion Professionnelle au grade de Rédacteur
 - 1 Chargé des relations Presse au grade d'Attaché
 - 2 Educateurs de Jeunes Enfants au grade d'Educateur de Jeunes Enfants
 - 3 Auxiliaires de puériculture au grade d'Auxiliaires de puériculture de classe normale

- 2 Créateurs de supports graphiques et audiovisuels au grade de Technicien
 - 1 Chargé de sécurité et de prévention au grade de Technicien
 - 3 Chefs de projet communication au grade d'Attaché
 - 1 Community Manager/social media manager.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230525-125128-DE-1-1
N° de l'acte : 125128

Délibération rendue exécutoire le 31 mai 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,